



Ministère des Transports et Voies de Communication

N° 0144/ICAB/MIN/TVC/2021

*Le Ministre*

**Communiqué à l'attention de toutes les Sociétés Soumissionnaires à l'Avis de Pré-Qualification n°001/PPP/MinTranscom/permis/11/2020 du 23 novembre 2020 relatif au projet de production des permis de conduire biométriques sécurisés avec puce**

Il est porté à la connaissance de toutes les sociétés soumissionnaires à l'avis de pré-qualification n°001/PPP/MinTranscom/permis/11/2020 du 23 novembre 2020 relatif au projet de production des permis de conduire biométriques sécurisés avec puce de la République Démocratique du Congo, qu'après analyse de leur demande de Pré-Qualification audit projet et subsidiairement à l'Avis de Non Objection « ANO » de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics « ARMP » contenue dans sa lettre n°315/ARMP/DG/DREG/CD.PPP/Sec/02/2021 du 23 février 2021 que le résultat de demande de pré-qualification se présente comme suit :

**I. Demandes de pré-qualification retenues**

Il s'agit de :

1. SOLUTION FOR AFRICA
2. OTOJUSTE
3. SYNTELL RDC SARLU
4. ESNAP « SARLU »
5. AFRICA UNION FINANCIAL SERVICE /RDC « S.A.R.L »

**II. Demandes de pré-qualification non retenues**

Il s'agit de :

1. HOLOGRAMME IDENTIFICATION
2. SEMLEX
3. THALES ET PERFECT
4. SECURE ID
5. DERMALOG
6. ALIOTH
7. ADVANCED DIGITAL IDENTITY
8. BEIJING PERCENT TECHNOLOGIE Co., LTD
9. ADAPTIV NET WORK
10. OKAB

N.B : les sociétés n'ayant pas satisfait aux conditions d'éligibilité ont la possibilité d'introduire un recours gracieux auprès de l'Autorité Contractante endéans 8 jours ouvrables à dater de la notification ou le cas échéant auprès de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics « ARMP »

**Me Didier MAZENGA MUKANZU**